

DIFFUSION EXTERNE

stcn.publi@banque-france.fr

Note mensuelle sur le marché des titres négociables à court et moyen terme - Novembre 2016

1. Éléments clefs

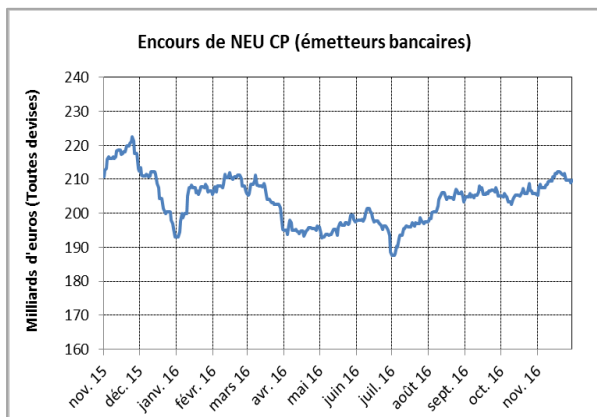
Encours en milliards d'euros	Sur la période :			2008-2016		2008-2016	
	31/10/16	30/11/16	Var.	Min.	Le :	Max.	Le :
NEU CP	267,9	269,6	1,7	245,3	04/07/16	547,0	27/01/09
Emetteurs bancaires	205,5	209,8	4,3	187,7	01/07/16	465,9	22/05/09
Emetteurs corporates et publics	58,5	55,9	-2,6	35,2	22/01/10	70,3	15/01/16
Véhicules de titrisation	3,9	3,9	0,0	3,0	01/10/14	42,4	19/02/08
NEU MTN	41,0	40,9	-0,1	40,0	14/11/16	79,5	24/01/14
Total	308,9	310,5	1,6	291,4	04/07/16	618,1	27/01/09

Nouveaux émetteurs :

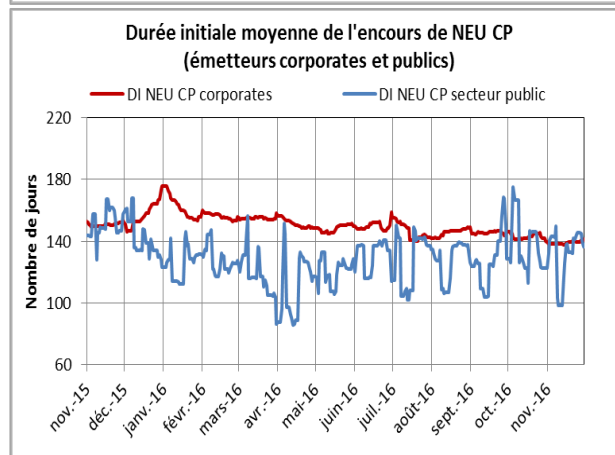
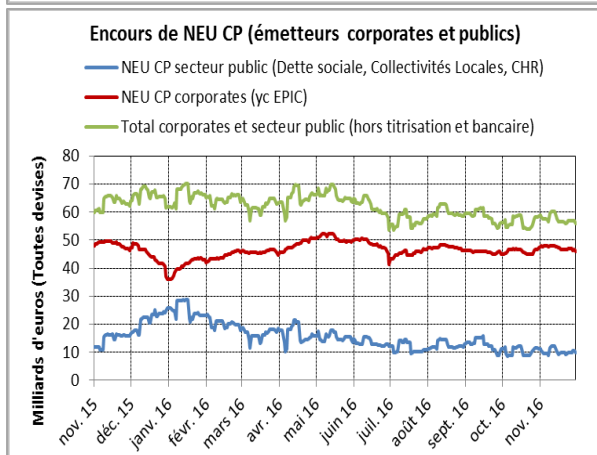
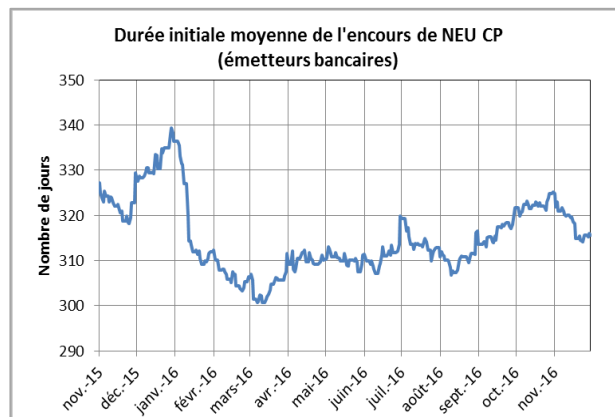
CARMILA
 LISI S.A.
 LIXXBAIL
 AUXIFIP
 UNIFERGIE
 FINAMUR
 HOSPICES CIVILS DE LYON
 SEMCODA

Source : Banque de France - DGSO - DMPM - STCN

Encours des NEU CP



Durée initiale de l'encours de NEU CP

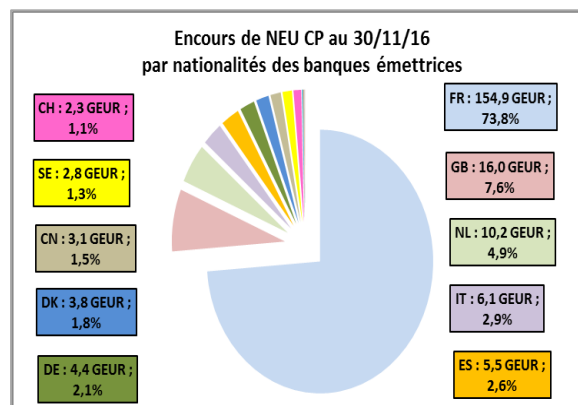
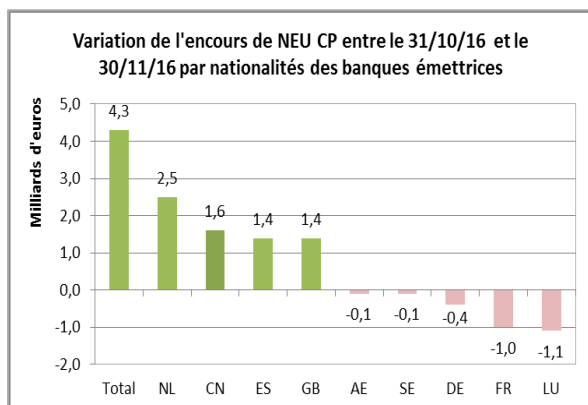


Source : Banque de France - DGSO - DMPM - STCN

1.1. Progression de l'encours des titres à court terme (NEU CP) des émetteurs bancaires du fait de la hausse des émissions des établissements étrangers

La progression de l'encours des titres bancaires tient ce mois-ci essentiellement à une poussée des émissions des banques étrangères (hollandaises, chinoises, espagnoles et anglaises).

L'analyse de la répartition de l'encours de fin de mois selon la nationalité des émetteurs montre toutefois que la part des banques françaises demeure largement prépondérante, et sans commune mesure avec celles, par exemple, des banques anglaises et hollandaises.



Source: Banque de France- DGSO -DMPM - STCN

1.2. Baisse de l'encours de titres à court terme (NEU CP) des émetteurs corporates et publics

L'encours des NEU CP corporates s'élève à 45,9 Mds fin novembre 2016, représentant 17,0% de l'encours total des NEU CP tous types d'émetteurs considérés.

Il s'inscrit en baisse ce mois-ci, mais demeure à un niveau proche de celui d'il y a un an.

Variation mensuelle

Encours de NEU CP des émetteurs corporates	Encours 31/10/2016 en GEUR	Encours 30/11/2016 en GEUR	Variation M / M-1 en GEUR	Variation M / M-1 en %
Corporates	47,2	45,9	-1,3	-2,8%

Variation annuelle

Encours de NEU CP des émetteurs corporates	Encours 30/11/2015 en GEUR	Encours 30/11/2016 en GEUR	Variation M / M-12 en GEUR	Variation M / M-12 en %
Corporates	46,3	45,9	-0,4	-0,9%

Source: Banque de France- DGSO -DMPM - STCN

S'agissant des NEU CP publics, l'encours diminue sous l'effet du recul de celui des émetteurs de dette sociale, qui confirme sa tendance nettement baissière en termes annuels.

Variation mensuelle

Encours de NEU CP des émetteurs publics	Encours 31/10/2016 en GEUR	Encours 30/11/2016 en GEUR	Variation M / M-1 en GEUR	Variation M / M-1 en %
Collectivités Locales	1,3	1,7	0,4	30,8%
Dette sociale (*)	10,0	8,1	-1,9	-19,0%
Hôpitaux	0,1	0,2	0,1	
Total public	11,4	10,0	-1,4	-12,3%

(*) Acooss, Cades, Unedic

Variation annuelle

Encours de NEU CP des émetteurs publics	Encours 30/11/2015 en GEUR	Encours 30/11/2016 en GEUR	Variation M / M-12 en GEUR	Variation M / M-12 en %
Collectivités Locales	2,0	1,7	-0,3	-15,0%
Dette sociale (*)	13,9	8,1	-5,8	-41,7%
Hôpitaux	0,0	0,2	0,2	
Total public	15,9	10,0	-5,9	-37,1%

(*) Acooss, Cades, Unedic

Source: Banque de France- DGSO -DMPM - STCN

2. Autres faits marquants

2.1. CARMILA et LISI S.A., nouveaux émetteurs corporates

-CARMILA SAS dispose d'un programme de NEU CP plafonné à 600 millions d'euros et noté A-2 par S&P.

-LISI S.A (Link Solutions for Industry) dispose d'un programme de NEU CP, plafonné à 200 millions d'euros et non noté.

2.2. Hospices Civils de Lyon et SEMCODA, nouveaux émetteurs publics

-Hospices Civils de Lyon (HCL) dispose d'un programme de NEU CP, plafonné à 85 millions d'euros et noté F1+ par Fitch ratings. Il est le deuxième centre hospitalier régional à accéder au marché, après l'APHP en janvier 2016.

-La Société d'Économie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) dispose d'un programme de NEU CP, plafonné à 100 millions d'euros et non noté.

2.3. Lixxbail, Auxifip, Unifergie, et Finamur nouveaux émetteurs bancaires

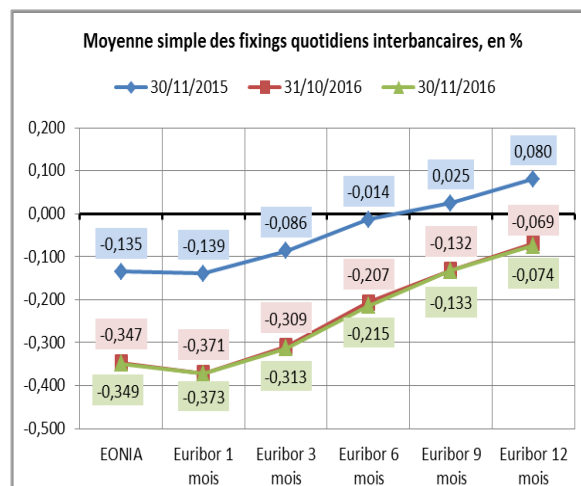
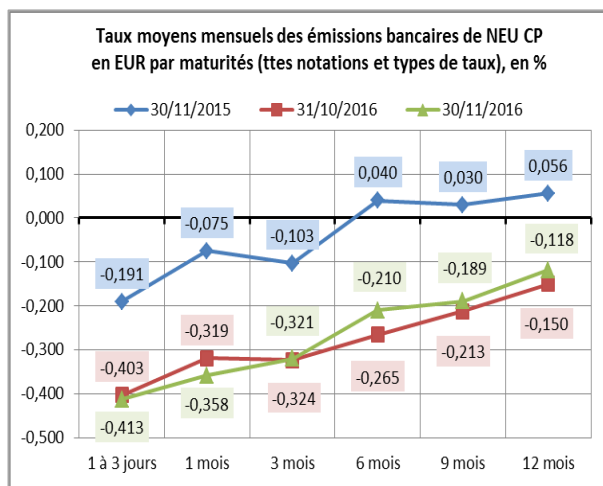
-Lixxbail, Auxifip et Finamur disposent chacun d'un programme de NEU CP, plafonné à 200 millions d'euros et non noté.

-Unifergie dispose d'un programme de NEU CP, plafonné à 100 millions d'euros et non noté.

2.4. Hausse des taux moyens mensuels des émissions de NEU CP bancaires en EUR de maturité initiale supérieure à 3 mois

Les taux moyens mensuels des émissions de NEU CP bancaires en EUR (toutes notations d'émetteurs et tous types de taux considérés) augmentent par rapport au mois précédent de 2 à 5 pb sur les durées à l'émission supérieures à 3 mois.

Sur un an, ces taux moyens s'inscrivent cependant toujours en baisse, entre 17 pb et 28 pb selon les durées à l'émission. La courbe des taux moyens des NEU CP avoisine ou reste en deçà des conditions interbancaires moyennes, ce qui peut s'expliquer notamment par la progression de la part des meilleures notations sur les durées à l'émission de 6 mois et 9 mois.



Source: Banque de France- DGSO –DMPM - STCN

3. Glossaire

Marché des titres négociables à court et moyen terme : créé en 1985, ce marché a été réformé au 1^{er} juin 2016. Il s'agit d'un marché de titres à court terme (durée inférieure ou égale à un an) et à moyen terme (au-delà d'un an). Il permet une diversification des sources de financement des émetteurs et de placement offertes aux investisseurs, en euro et en devises.

La Banque de France veille au respect par les émetteurs des conditions d'émission telles que définies par l'article L. 213-3 du Code monétaire et financier et diffuse des informations relatives aux émetteurs et au marché.

Les titres sont admis en garantie des opérations de refinancement de l'Eurosystème sous certaines conditions.

Titres négociables à court terme (ex. CD+BT+ABBT) (appellation commerciale NEU CP) : titres dont la durée initiale d'émission se situe entre 1 jour et 1 an. Les émetteurs listés à l'article L. 213-3 du Code monétaire et financier sont habilités à émettre des titres négociables à court terme.

Titres négociables à moyen terme (ex. BMTN) (appellation commerciale NEU MTN) : titres dont la durée initiale d'émission est supérieure à 1 an. Les émetteurs listés à l'article L. 213-3 du Code monétaire et financier sont habilités à émettre des titres négociables à moyen terme.

Durée initiale moyenne de l'encours : moyenne calculée sur l'ensemble du marché (ou pour un groupe d'émetteurs : secteur public, corporates...) et reflétant la maturité initiale moyenne à l'émission des titres vivants (non échus) constituant l'encours à une date donnée.

Durée résiduelle moyenne de l'encours : moyenne calculée sur l'ensemble du marché (ou pour un groupe d'émetteurs : secteur public, corporates...) et reflétant la maturité résiduelle moyenne des titres vivants (non échus) constituant l'encours à une date donnée.

Taux moyens : les taux indiqués dans cette note concernent l'ensemble du marché et sont des moyennes mensuelles pondérées par les volumes d'émissions, ventilées selon les maturités les plus représentatives, pour des émissions en EUR, tous types de taux (fixe, structuré, variable) et toutes notations considérées.

Émetteurs bancaires et assimilés : établissements de crédit, Caisse des dépôts et consignations, sociétés de financement

Corporates : émetteurs non financiers, émetteurs financiers non bancaires et entreprises publiques à caractère industriel ou commercial (EPIC)

Secteur public : entités gestionnaires de la dette sociale (Acoss, Cades, Unedic), collectivités locales (régions, départements, communes) et secteur hospitalier (APHP).

Véhicules de titrisation : organismes de titrisation, regroupés dans la catégorie « autres émetteurs financiers » mais exclus du regroupement « corporates ».

Notations : les données agrégées indiquées dans la note mensuelle sont calculées toutes notations de programmes considérées.